

Rencontres de groupes

La demande de subvention doit être accompagnée d'un « concept pédagogique qui sous-tend le projet, présentant les contenus, les méthodes et les aspects interculturels et explicitant la participation des jeunes à la rencontre » (cf. Directives de l'OFAJ 4.2.2.F).

Veuillez transmettre les informations relatives au programme (points 1 à 9 et 11) sur une feuille séparée.

1. Contenu de la rencontre, thème principal, thèmes abordés.
2. Groupe cible : participantes ou participants, composition du (des) groupe(s) (scolaires, étudiantes ou étudiants, jeunes en formation, jeunes professionnels ; genre ; jeunes ayant moins d'opportunités ; nationalité des participantes ou participants issus du pays tiers, etc.) et type d'hébergement.
3. Équipe d'encadrement : composition de l'équipe, préparation du programme et des participantes ou participants.
4. Objectifs pédagogiques, objectifs particuliers.
5. Moyens pédagogiques et activités envisagées, programme prévisionnel, méthodes.
6. Communication linguistique avec le groupe partenaire : quels sont les moyens envisagés pour assurer la communication, quelles seront les langues utilisées pendant la rencontre ? Prévoyez-vous une animation ou des activités linguistiques régulières ?

Une subvention pour l'animation linguistique peut être accordée, si l'équipe d'encadrement détient les compétences nécessaires et si le travail spécifique réalisé dans ce domaine est mentionné dans le compte rendu présenté au décompte (cf. Directives de l'OFAJ, Annexe 3).

7. Quelles mesures ont été envisagées afin de garantir la qualité pédagogique de la rencontre (par exemple Animatrices ou animateurs interculturels/linguistiques/interprètes titulaires d'un certificat OFAJ, conseillère ou conseiller interculturel, évaluation, en particulier avec www.i-eval.eu) ?
8. Mesures de communication. Pour les brochures, flyers, affichettes, etc., envoyer un exemplaire à l'OFAJ. Pour les blogs, les sites Internet, etc., indiquer l'URL. Pour les photos, films, etc., envoyer un CD-Rom ou un DVD (cf. Directives de l'OFAJ 4.2.4.B et 4.3.2).
9. L'organisation locale responsable a-t-elle déjà déposé une demande auprès de l'OFAJ ?
Oui Non
En cas de première demande, prière de joindre les statuts de l'organisation.

10. Si le programme s'inscrit dans un cycle de projets trinationaux :

La phase I _____
du ____ au ____ à _____
subventionnée par un des fonds spéciaux Oui Non

La phase II _____
du ____ au ____ à _____
subventionnée par un des fonds spéciaux Oui Non

La phase III _____
du ____ au ____ à _____
subventionnée par un des fonds spéciaux Oui Non

11. Autres informations